



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 18 Mars 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/03-02-26

**Objet : APPEL A PROJETS SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
2022 AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE (FIPD)**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 20**

**Absents : 04**

**Délégations : 05**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220318-BMNA2022030226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 18 Mars à dix-huit heures cinquante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle polyvalente du bourg « Gratién ARCHIMEDE », aménagé à cet effet pour respecter les consignes sanitaires liées au COVID-19 ; après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 11 Mars 2022.

**Étaient présents (20)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULLRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astride HAMLET, M. José EUGENE, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

**Délégations (05)** : Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL avait donné procuration à Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

**Étaient absents excusés (03)** : Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

**Était absente (01)** : Mme Rose-Lise MORDIER

**Secrétaire de séance** : Mme Astride HAMLET

**Quorum** : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2022/03-02-26

APPEL A PROJETS SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 2022 AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Instruction Interministérielle du 12 avril 2017, relative à la sécurisation des espaces scolaires,

Vu la délibération du conseil municipal BM /HP/2020/11-08-105,

Considérant que la volonté de compléter le dispositif de sécurité installé en 2021 dans les écoles Adolphine BOREL, Félicité COLINE et de SAINTE-GENEVIEVE par des portes blindée 3 points, pour sécuriser le bureau de la direction, du secrétariat mais aussi de la salle informatique.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité,

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** APPROUVE l'avant-projet d'installation de nouvelles portes blindées dans les locaux cités supra.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE un financement au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

DEPENSES		RECETTES	
Portes Blindées	159 902.21 €	<u>Fonds Publics</u> Etat/ Préfecture (80 %)	127 921.76 €
		<u>Fonds Propres</u> Mairie (20 %)	31 980.45 €
TOTAL	159 902.21 €	TOTAL	159 902.21 €

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 18 mars 2022

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (20) :** M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astride HAMLET, M. José EUGENE, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

**Les représentés (05) :** Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL avait donné procuration à Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220318-BMNA2022030226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.